

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

La direction de RAMÓN CLEMENTE S.A. s'engage à développer une politique de sécurité et de santé au travail, basée sur les principes suivants :

1. Intégrer la politique de prévention dans le processus de production de l'entreprise, dont l'objectif permanent et prioritaire est l'amélioration continue des conditions de travail et du niveau adéquat de protection des travailleurs, ainsi que, dans la mesure du possible, éviter les dommages matériels et réduire l'absentéisme. L'entreprise s'engage à améliorer et assurer le bien-être de son personnel dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.
2. L'intégration de la prévention des risques professionnels est la tâche et la responsabilité de chacune des personnes composant l'organisation, la direction et les responsables d'unités étant les leaders de cet aspect, et les travailleurs devant suivre les procédures et directives établies, apportant toutes les améliorations possibles pour faire en sorte que leurs postes de travail soient de plus en plus sains et sécurisés.
3. La direction de RAMÓN CLEMENTE S.A. s'engage également à garantir la sécurité et la santé de ses travailleurs, en fournissant toutes les ressources nécessaires et appropriées dans chaque cas, et en exigeant également la collaboration de tous les membres de l'organisation pour respecter les procédures et les normes établies.
4. Transmettre à toutes les personnes de l'organisation les objectifs de l'entreprise en matière de sécurité et de santé au travail, ainsi que les actions à entreprendre pour les atteindre.

La direction de RAMÓN CLEMENTE S.A. intègre la sécurité et la santé au travail dans sa stratégie d'entreprise et compte sur la collaboration de toutes les personnes de l'organisation pour mettre en œuvre cette politique de sécurité et de santé au travail.